

STAGE CONTRACTUALISE AVEC LE RECTORAT DE LILLE

C'est un contrat de droit public, à temps incomplet, sans période d'essai, de 12 mois, conclu par le recteur d'académie dans le cadre d'une convention signée entre l'étudiant, l'université (INSPE) et l'administration d'accueil (Rectorat)
 Dans l'Académie de Lille, l'organisation retenue est **un stage filé en responsabilité de 2 jours par semaine du 04 septembre 2023 au 06 juillet 2024** (voir tableau ci-dessous)
 Les étudiants contractuels alternants participent **aux journées d'accueil et de pré-rentree**

REMUNERATION ET INDEMNITES

865 € brut mensuel + une fraction de l'ISOE
 + Plusieurs indemnités :
 - de sujétion de formation,
 Prise en charge partielle des frais de déplacement

PRESENCE EN ETABLISSEMENT ET ORS

Catégorie M2 contractuels alternants	ORS étudiants M2 contractuels alternants	Présence en établissement
Tous les Parcours (hors EPS et Documentation)	6h	Mardi et Vendredi
Parcours EPS	6h +24h d'AS au cours de l'année	Lundi et Mercredi
Parcours Documentation	12h/semaine dont 2h de veille documentaire	Lundi et Vendredi
CPE	11.66h (+1h33 laissée sous leur responsabilité pour l'organisation de leurs missions)	Mardi et Vendredi

SECURITE SOCIALE

Inscrit en Master MEEF, la protection sociale en tant qu'étudiant est conservée

FORMATION INSPE

La présence en formation est obligatoire .
 Toute absence doit être justifiée .

RUPTURE DE CONTRAT

Réaffectation en stage SOPA

ACCOMPAGNEMENT

L'étudiant contractuel alternant bénéficie d'un **accompagnement mixte** composé d' un tuteur terrain en établissement , d'un tuteur stage INSPE et d'un tuteur Parcours. Le suivi de l'étudiant est réalisé au travers de **3 fiches de positionnement croisé** et de **compte rendu de visite d'observation** .
 Le positionnement final devra être transmis **au tuteurs Parcours INSPE au plus tard le 20 mai 2024**